MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2209 **10 septembre 2013**

SOMMAIRE

20 cm 106010
Abes Invest S.A. 105986
AEC Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l. 105987
AEPEP Master S.à r.l. 105987
Airbourne Holdings 2 S.à r.l. 106024
Alcuilux Desox S.A. 105990
Appia Investholding S.à r.l. 105988
Aprix S.A. 105988
Arena Wealth Management S.A. 105987
Arens Scheer Le Trente S.à r.l. 105988
Association des Banques et Banquiers, Luxembourg 105987
Atlas II Investments (Luxembourg) S.à r.l. 105987
B.C. EDITIONS 105986
Bel Air Participations S.à r.l. 106032
BioPharma Secured Investments III 105990
Brink's Luxembourg S.A. 105990
Café Planet S.à r.l. 105989
Cara Property S.A. 105988
Carlton Participations S.A. 105989
Corum Group International S.à r.l. 105989
Courlux (Europe) S.A. 105989
DB Conception Sàrl 106015
Duolux Fassaden S.à r.l. 106013
EMA Lux V S.A. 105995
ETNA Promotions s.à r.l. 106023
H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l. 105989
Iapetus Investment S.à r.l. 106032
MGC Services S.à r.l. 106017
Mogelux 105991
MON-TEIS S.à r.l. 105991
Montena Lighting S.A. 105991
New Bistrot S.à.r.l. 105991
NII International Telecom S.C.A. 105992
Noju S.A. 105993
Novalis Real Estate Holding SPF 105991
NSS Feeder S.A. 105994
NSS Pelican S.à r.l. 105994
Oceania S.A. 105993
Opalka S.à r.l. 105993
Otéra Luxembourg Holdco S.à r.l. 105993
Pah West Europe S.à r.l. 105994
Parcip S.A. 105992
PE-Beteiligungsgesellschaft S.à r.l. 105992
PHIL LUX Transports 105990
Phoenicians S.à r.l. 106020
PIAA Finance S.A. 105992
Picadilly Holdings S.A. 105993
Polenergia International S.à r.l. 105994
Promotions Bourgard Sàrl 106023
Quadrik AG 105992
Relic S.A. 105994
R&R Ice Cream S.à r.l. 106022
S.I.L. Europe 106032
Steen Topco S.à r.l. 106032
The Butler SA 105995
VIASIMO S.àr.l. 105986
Vifavida S.à r.l. 105997
WESTVACO Luxembourg S.à.r.l. 106009
World Heritage Media Holding 106005
X4US 105986
Yarra s.à r.l. 105986

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

VIASIMO S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.505.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIASIMO S.à r.l.
Société Européenne de Banque S.A.
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013100211/13.

(130121410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

X4US, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.135.

—

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100228/10.

(130120945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Yarra s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 152.635.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100232/10.

(130121090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Abes Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 10, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 155.928.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100289/10.

(130122309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

B.C. EDITIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 166.718.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BC EDITIONS SARL
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013100336/11.

(130122318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Arena Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 144.237.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Arnar Gudmundsson / Thorsteinn Olafsson

Direction autorisée / Direction autorisée

Référence de publication: 2013100282/12.

(130121735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Atlas II Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.958.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013100284/12.

(130122501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

AEC Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.888.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100291/10.

(130121989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

AEPEP Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.709.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100292/10.

(130121712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

ABBL, Association des Banques et Banquiers, Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg F 352.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100327/10.

(130122391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Aprix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.323.

—

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

APRIX S.A.
Gioacchino GALIONE / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013100319/12.

(130122493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Arens Scheer Le Trente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 4A, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 41.829.

—

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013100320/14.

(130122729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Appia Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 84.662.

—

Le soussigné, atteste par la présente que l'établissement du siège de la société

APPIA INVESTHOLDING Sàrl, société de gestion de patrimoine familial (SPF)

R.C. Luxembourg Section B Numéro 84.662

Le siège social et le bureau sont rétablis à l'adresse 6, Rue Henri M. Schnadt/Niveau 2, L-2530 Luxembourg à partir du jour suivant de le 11 Juin 2013.

Luxembourg, le 11 Juin 2013.

Référence de publication: 2013100318/13.

(130121831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Cara Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.314.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté administrateur pour terminer le mandat de Mademoiselle Sandra Bortolus, démissionnaire.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2013100399/15.

(130122358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Courlux (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.063.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100394/10.

(130121899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Café Planet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.310.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100396/10.

(130122145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Carlton Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.882.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100400/10.

(130121791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Corum Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.784.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013100393/11.

(130122471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.177.

—

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 septembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 juillet 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013100597/13.

(130122208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Alcuilux Desox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

R.C.S. Luxembourg B 143.064.

—

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 3. Juni 2013

Folgendes wurde einstimmig beschlossen:

die Fiduciaire Internationale S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxemburg, route d'Esch 7, vertreten durch Herrn Alain Kohnen, zum neuen Wirtschaftsprüfer für eine Dauer von einem Jahr zu ernennen. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 17. Juli 2013.

Für ALCUILUX DESOX S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013100271/16.

(130122008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

BioPharma Secured Investments III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.552.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100340/10.

(130122233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Brink's Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.970.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2013.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.

Luxembourg

Référence de publication: 2013100346/12.

(130122184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

PHIL LUX Transports, Société en Commandite simple.

Siège social: L-3324 Bivange, 4, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 167.813.

—

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1 er juillet 2013

Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 1 er juillet 2013. Lors de cette réunion, il a été décidé d'effectuer les modifications suivantes:

Monsieur Schreiner Philippe, associé commandité de la société Phil Lux transports, cède et transporte toutes ses parts (800 parts) à Madame Vibrac Sylvie, employée, demeurant professionnellement 4 rue Edward Steichen 3324 Bivange, au prix de huit cents euros qui accepte la transaction.

Monsieur Schreiner Philippe se retire de la société à compter du 1 er juillet 2013.

A compter du 1 er juillet 2013, la société est représentée par Madame Vibrac Sylvie qui est nommée gérant administratif.

Vibrac Sylvie / Schreiner Philippe.

Référence de publication: 2013100885/16.

(130122118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mogelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 143.059.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100832/9.

(130122556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

MON-TEIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 146.295.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100833/9.

(130122425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Montena Lighting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 137.431.

—

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100834/9.

(130122654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

New Bistrot S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 31, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 67.719.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100842/9.

(130122427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Novalis Real Estate Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 108.188.

—

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2013

L'AGE a décidé de:

- la révocation des deux Administrateurs suivants: Monsieur Wolfgang KITZ et Monsieur Frank SIMON résidants tous professionnellement au 6, rue Enz à L-5532 REMICH

- la nomination de deux nouveaux Administrateurs, à savoir:

* Madame Majda BEKKALI née le 16.11.1976 à Rabat au Maroc et demeurant au 86 boulevard Flandrin, à 75116 Paris

* Monsieur Richard SZEWCZYK né le 09.06.1971 à Montegnée en Belgique et demeurant au 86 boulevard Flandrin, à 75116 Paris

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et passé ce jour, le 15 juillet 2013.

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013100848/18.

(130122257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

NII International Telecom S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.237.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NII International Telecom S.C.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013100843/11.

(130122027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Parcip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.584.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100877/9.

(130122714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

PE-Beteiligungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.062.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100880/9.

(130121836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

PIAA Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 97.562.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100886/9.

(130121900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Quadrik AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.863.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 11 juillet 2013

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6 ème Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société anonyme QUADRIK A.G. (jugement n° 1023/13), dont le siège social à L-2146 LUXEMBOURG, 63-65, rue de Merl, a été dénoncé en date du 1 er décembre 2010, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.
Pour extrait conforme
Me Nathalie WEBER-FRISCH
Le liquidateur

Référence de publication: 2013100901/16.

(130122265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Picadilly Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 90.169.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013100868/11.

(130121984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Opalka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.264.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/2013.
G.T. Experts Comptables S.À.R.L.
Luxembourg

Référence de publication: 2013100858/12.

(130121888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Otéra Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 104.525.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013100854/11.

(130121884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Oceania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.372.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100855/10.

(130122004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Noju S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 155.972.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100846/10.

(130122410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Polenergia International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.779.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juillet 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013100869/11.

(130122246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Pah West Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.653.

—

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013100873/13.

(130122214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

NSS Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.661.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100849/10.

(130121751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

NSS Pelican S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.793.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100850/10.

(130122638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Relic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 125.435.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013100906/10.

(130122409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

EMA Lux V S.A., Société Anonyme,

(anc. The Butler SA).

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 141.039.

—

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am neunundzwanzigsten April

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "THE BUTLER S.A." mit Sitz in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Roger ARRENSDORF, mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains, am 01. August 2008, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2210 vom 10. September 2008,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 141.039.

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.15 unter dem Vorsitz von Dame Virginie PIERRU, Sekretärin, berufsansässig in Luxemburg.

welcher zum Schriftführer bestimmt Dame Géraldine NUCERA, Sekretärin, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Robert WEIRIG Gesellschaftsverwalter, berufsansässig in Luxemburg.

Nachdem das Büro der Versammlung wie obenerwähnt zusammengestellt worden ist, gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar zu beurkunden, das:

(i) Die gegenwärtige Versammlung folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

1.- Änderung des Gesellschaftsnamens in „EMA Lux S.A." und dementsprechend Abänderung von Artikel 1 der Satzung:

« **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „EMA Lux SA".

2.- Änderung des Gesellschaftszwecks und somit Abänderung von Artikel 4 der Satzung:

« **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Import, Export von Fleischwaren und allen Derivaten sowie aller landwirtschaftlichen Produkten und Derivaten. Die Gesellschaft kann ebenfalls auch als Berater oder Vermittler in den genannten Bereichen handeln. Im Allgemeinen kann die Gesellschaft sämtliche Geschäfte mobiliarer und immobiliarer, kaufmännischer, industrieller und finanzieller Natur tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte die mittelbar oder unmittelbar zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können."

3.- Verschiedenes

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(iv) Die gegenwärtige Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Versammlung, nach Kenntnisnahme der Aussagen des Vorsitzenden, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Änderung des Gesellschaftnamens in "EMA Lux SA" und infolge dessen Artikel 1 der Satzung abzuändern wie folgt:

« **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „EMA Lux SA".

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesßt einstimmig die Änderung des Gesellschaftzwecks und infolge desssen Artikel 4 der Satzung abzuändern wie folgt:

« **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Import, Export von Fleischwaren und allen Derivaten sowie aller landwirtschaftlichen Produkten und Derivaten. Die Gesellschaft kann ebenfalls auch als Berater oder Vermittler in den genannten Bereichen handeln. Im Allgemeinen kann die Gesellschaft sämtliche Geschäfte mobiliarer und immobiliarer, kaufmänni-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

scher, industrieller und finanzieller Natur tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte die mittelbar oder unmittelbar zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können."

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 11.30 Uhr geschlossen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare, Auslagen und Aufwendungen jeglicher Art, werden auf ungefähr EUR 965.- geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die German Fassung maßgebend ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, dem instrumentierendem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Es folgt die englische Übersetzung des vorstehenden Textes:

In the year two thousand thirteenth, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "THE BUTLER S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, incorporated by Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, on August 1 st , 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2210 on September 10 th , 2008,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 141.039.

The Meeting was declared open at 11.15 a.m. and was presided by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

who appointed Mrs Géraldine NUCERA, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting.

The meeting electec as scrutineer M. Robert WEIRIG, Director, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda:

1.- To change the Name of the Company into „EMA Lux S.A." and subsequent amend article 1 of the Articles of Incorporation, as follow:

« **Art. 1.** There exists hereby among the subscribers and all those who become owners of the following shares a Luxembourg public liability company, named: "EMA Lux SA."

2.- To change the Purpose of the Company and in consequence to amend article 4 of the Articles of Incorporation, as follow:

« **Art. 4.** The company's purpose is the import, export of all meat products and similar products as well as all agricultural products and similar products. The company may also act as a consultant or intermediary in the above areas. In general, the company may carry out all transactions and securities real estate, commercial, industrial, financial as well all transactions and operations promoting and facilitating directly or indirectly the achievement of the corporate purpose."

3.- Miscellaneous

(ii) That the sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of his shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed ne varietur by the proxyholder, by the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that no convening notices were necessary.

(iv) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The Meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman, by unanimous vote adopted the following resolutions:

First resolution:

The general meeting unanimously resolved to change the Name of the Company into „EMA Lux S.A.“ and in consequence to amend article 1 of the Articles of Incorporation, as follows:

« **Art. 1.** There exists hereby among the subscribers and all those who become owners of the following shares a Luxembourg public liability company, named:"EMA Lux SA."

Second resolution:

The general meeting unanimously resolved to change the purpose of the Company and in consequence to amend article 4 of the Articles of Incorporation.as follows:

« **Art. 4.** The company's purpose is the import, export of all meat products and similar products as well as all agricultural products and similar products. The company may also act as a consultant or intermediary in the above areas. In general, the company may carry out all transactions and securities real estate, commercial, industrial, financial as well all transactions and operations promoting and facilitating directly or indirectly the achievement of the corporate purpose."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 11.30 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 965,-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German followed by a English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: V. PIERRU, G. NUCERA, R. WEIRIG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02/05/2013. Relation: LAC/2013/20247. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103715/134.

(130125730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Vifavida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 178.793.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of July;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr David DUGUE-VAJOU, born on May 4, 1976 in Orléans, France, residing at 39 Avenue d'Italie, 75013 Paris, France,

duly represented by Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on July three, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of: "Vifavida S.à r.l. " (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations and any transactions with respect to movable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.5. The Company may carry out any real estate operations including the acquisition of real estate properties, rights on immovable properties, lands and shares in real estate companies. It may also realize any construction works related to the acquired real estate assets with the view to holding them on a long term basis. It may also administrate, manage and enhance the value of the acquired real estate assets.

3.6. The Company may also carry out all commercial activities, including domestic and international trade, in accordance with the provisions of the law of September 2, 2011 relating to the right of establishment and regulating the access to the occupations of craftsman, tradesman, industrialist as well as certain liberal professions.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100.-) shares in registered form with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6.3. Shares are freely transferable among members or, if there is no more than one member, to third parties.

If the Company has more than one member, the transfer of shares to non-members is subject to the prior approval of the general meeting of members representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A members' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers. The manager (s) need not to be member(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either members or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the joint signature of two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes present or represented provided that any resolution shall not be validly passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters in case of a sole manager, by the signature of the sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature two managers in case of non-distinction of class, or, in case of distinction of class, two managers composed of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

IV. General meetings of members

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single member assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of members.

12.2. Each member has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are no more than twenty-five members, the decisions of the members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the members in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The members shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the members may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or the general meeting of members;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Subscription - Payment

Thereupon, Mr David DUGUE-VAJOU, prenamed, represented as stated here above, declares to have subscribed to one hundred (100) shares of the share capital of the Company, representing the whole share capital, and declare to have fully paid up the twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) shares with a nominal value of one hundred twenty five Euro (EUR 125,-) each, by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Mr David DUGUE-VAJOU, born on May 4, 1976 in Orléans (France), residing at 39 Avenue d'Italie, 75013 Paris, France.

2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Gérald STEVENS, lawyer, born on November 12, 1967 in Etterbeek (Belgium), professionally residing at L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince-Henri, Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince-Henri.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq juillet;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur David DUGUE-VAJOU, né le 4 mai 1976 à Orléans (France), ayant son adresse privée au 39 Avenue d'Italie, 75013 Paris, France,

ici représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le trois juillet 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Il est établi entre les comparant(e)s et tous ceux qui pourront devenir détenteurs des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination: «Vifavida S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions mobilières, qu'elle jugera utile à la réalisation de son objet social.

3.5. La société pourra également procéder à l'acquisition d'immeubles, de biens et droits immobiliers, de terrains, de parts sociales représentant des biens immobiliers et réalisé tous travaux immobiliers sur la/les propriété(s) acquise(s) en vue de la détention à long terme, l'administration, la gestion et la valorisation de la/les propriété(s) acquise(s).

3.6. La Société pourra accomplir toutes activités commerciales, y compris du commerce national et international, en conformité avec les dispositions de la loi du 2 septembre 2011 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500),

représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et (1) ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera valablement adoptées sans être approuvées par au moins un (1) gérant de classe A et au moins une(1) gérant de classe B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, en cas de gérant unique, par la signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes deux gérants en cas de non distinction de classes, ou, en cas de distinction de classes, de deux gérants composé d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Monsieur David DUGUE-VAJOU, prénommé, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à cent (100) parts sociales du capital social, représentant la totalité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de Gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur David DUGUE-VAJOU, né le 4 mai 1976 à Orléans (France), ayant son adresse privée au 39 Avenue d'Italie, 75013 Paris, France

2. La personne suivante est nommée en qualité de Gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérald STEVENS, avocat, né le 12 novembre 1967 à Etterbeek (Belgique), demeurant à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince-Henri, Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2013. LAC/2013/31734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103738/425.

(130125079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

World Heritage Media Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 178.816.

—

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den einundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg) handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen, Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg), welch letzt genannter Depositar der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

SIND ERSCHIENEN:

1.- ANDMANN MEDIA HOLDING GmbH, eine Schweizergesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in CH-6341 Baar, Dorfstrasse, 38, Schweiz, eingetragen beim Handelsregisters des Kanton Zug unter der Nummer CH-170.4.005.995-2, hier vertreten durch seinen Geschäftsführer mit Einzelzeichnungsberechtigung, Herrn Andreas SCHAUFELBERGER, Dipl. Wirtschaftsprüfer, geboren in Zug am 24. August 1968 wohnhaft in CH-6317 Oberwil bei Zug, Tellenmattstrasse 37, Schweiz, selbst hier vertreten durch Herr Josef ANDORFER, Geschäftsführer, geboren in Öpping (Austria) am 16. September 1956, wohnhaft in CH-6317 Oberwil bei Zug, Widenstrasse, 5, Schweiz, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht, welche nach gehöriger „ne varietur" Signatur, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, und

2.- ALEN GmbH, eine deutsche Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in D-80469 München, Baaderstrasse 34, eingetragen beim Amstgericht in München unter der Nummer 202.970 hier vertreten durch ihre Geschäftsführerin Frau Elena FEDOROVA, Unternehmerin, geboren in Moskauer Gebiet (Russland) am 22. November 1964, wohnhaft in D-81929 München, Oberschlesische Strasse, 31.

Welche Komparentinnen, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche Sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "World Heritage Media Holding" wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines oder mehrerer Fernsehsender in Luxemburg und/oder im Ausland.

Die Gesellschaft kann des Weiteren in Erwerb und Management eines Portfolios von Patenten und/oder sonstigen geistigen Schutzrechten gleich welcher Art oder Herkunft investieren.

Zweck der Gesellschaft ist weiterhin die Übernahme von Beteiligungen, Anteilen und Anteilsscheinen in Luxemburg oder im Ausland in jeder Form gleich welcher Art sowie die Verwaltung dieser Beteiligungen, Anteile und Anteilsscheine. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder in sonstiger Weise Aktien, Anteile und andere Kapitalbeteiligungen, Anleihen, Schuldtitel, Einlagenzertifikate und andere schuldrechtliche Wertpapiere und im allgemeineren Sinne alle Wertpapiere und Finanzinstrumente erwerben, die von einer Publikums- oder privaten Gesellschaft gleich welcher Art ausgegeben wurden.

Die Gesellschaft kann Mittel in jeder Form außer über ein öffentliches Zeichnungsangebot aufnehmen. Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Wechsel, Anleihen und Schuldtitel sowie Schuldverschreibungen und/oder Anteilspapiere emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wertpapieren, an ihre Tochtergesellschaften oder an Unternehmen ausleihen, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist, auch wenn diese Beteiligung nicht erheblich ist, oder an Gesellschaften, die direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft oder einer zur gleichen Gruppe wie die Gesellschaft gehörenden Konzerngesellschaft sind (nachfolgend die "verbundenen Unternehmen"). Sie kann des Weiteren Garantien gewähren und Sicherheiten zugunsten Dritter stellen, um deren Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer verbundenen Unternehmen zu besichern. Die Gesellschaft kann darüber hinaus ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten dafür schaffen.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle Methoden und Instrumente für ihre Investitionen zum Zwecke des effizienten Managements derselben einsetzen, darunter auch Methoden und Instrumente, mit denen die Gesellschaft gegen Kredit-, Währungs-, Zins- und andere Risiken abgesichert werden kann.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann wirtschaftliche und/oder finanzielle Geschäfte im Zusammenhang mit direkten oder indirekten Anlagen in bewegliches Vermögen und Immobilien abschließen, einschließlich, jedoch nicht beschränkt auf Erwerb, Eigentum, Anmietung, Vermietung, Leasing, Verleih, Teilung, Abschöpfung, Rückforderung, Entwicklung, Umbau, Kultivierung, Erweiterung, Verkauf oder sonstige Veräußerung, hypothekarische Beleihung, Verpfändung oder Belastung in anderer Weise von beweglichem Eigentum oder Immobilien.

Die vorgenannte Beschreibung ist im weitesten Sinne zu verstehen und die vorstehende Aufzählung erhebt keinen Anspruch auf Vollständigkeit.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Aktien von jeweils dreihundert zehn Euro (310,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat ("société anonyme à directoire et conseil de surveillance") und die Einmannaktiengesellschaft ("société anonyme unipersonnelle").

Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter" bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter ("administrateur unique'") bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräusserungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Alleinverwalters rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigen erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 31. des Monats März um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegeben Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungs-beschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2014 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklären die Komparentinnen, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals, wie folgt zu zeichnen:

Aktionär	Anzahl der gezeichneten Aktien
1.- ANDMANN MEDIA HOLDING GmbH	50
2.- ALEN GmbH	50
Total:	100

Alle Aktien wurden zu 25% in bar eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von siebentausend siebenhundert fünfzig Euro (7.750,-EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.200,- EUR zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Beschlüsse der gesellschaft Zusatz genehmigt

Alsdann hat die eingangs erwähnte Person, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt und die der Kommissare wird jeweils auf eins (1) festgelegt.

Zweiter Beschluss

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

Frau Elena FEDOROVA, Unternehmerin, geboren in Moskauer Gebiet (Russland) am 22. November 1964, wohnhaft in D-81929 München, Oberschlesische Strasse, 31,

Herr Josef ANDORFER, Geschäftsführer, geboren in Öpping (Austria) am 16. September 1956, wohnhaft in CH-6317 Oberwil bei Zug, Widenstrasse, 5, Schweiz, und

Herr Jürgen ZIESSNITZ, Geschäftsführer, geboren in Wiehe (D) Deutschland, am 19. Juli 1950, wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 12, boulevard de la Pétrusse.

Dritter Beschluss

Compliance & Control, Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") Sektion B, unter der Nummer 172.482 wird zum Kommissar ernannt.

Vierter Beschluss

Die Mandate des vorstehend ernannten Alleinverwalters und Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2019.

Fünfter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2212 Luxemburg, 6, Place de Nancy.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, im Büro von Notar Paul DECKER, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Josef ANDORFER, Elena FEDOROVA, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2013. Relation GRE/2013/2587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Référence de publication: 2013103749/187.

(130125500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 75.342.075,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 82.110.

—

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,

ON THE FIFTEENTH DAY OF THE MONTH OF JULY.

Before the undersigned, Maître Cosita DELVAUX, notary public residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MeadWestvaco Spain S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.099,

represented by Mr Damien MATTUCCI, whose professional address is at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal, on June 28, 2013

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

Such appearing person, through its proxyholder, has requested the notary to enact that:

I. The appearing person is the sole partner (the "Sole Partner") of WESTVACO LUXEMBOURG, S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 82.110 (the "Company"). The Company was incorporated on May 4, 2001, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1100 of December 4, 2001. The Company's articles of association (the "Articles") have been amended for the last time on April 12, 2012, pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1531 of June 19, 2012.

II. The Company has a share capital of seventy-five million three hundred forty-two thousand seventy-five Euro (EUR 75,342,075) represented by three million thirteen thousand six hundred eighty-three (3,013,683) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. The appearing person, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to transfer the registered office of the Company from 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, with an effective date as at July 4, 2013.

Second resolution

Further to the previous resolution, the Sole Partner decides to amend the first paragraph of article five (5) of the Company's Articles which shall be read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Strassen, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE QUINZE JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MeadWestvaco Spain S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.099,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ici représentée par Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «WESTVACO LUXEMBOURG, S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.110 et constituée le 4 mai 2001, aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 1100 le 4 décembre 2001. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu le 12 avril 2012, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1531 le 19 juin 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante-quinze millions trois cent quarante-deux mille soixante-quinze euros (EUR 75.342.075,-) représenté par trois millions treize mille six cent quatre-vingt-trois (3.013.683) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toute entièrement souscrites et libérées.

III. La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la Société du 1, rue Schiller, L- 2519 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec date effective à compter du 4 juillet 2013.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article cinq (5) des Statuts qui aura désormais le teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier paragraphe).** Le siège social de la Société est établie dans la commune de Strassen.»

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci signe le présent acte avec le notaire.

Signé: D. MATTUCCI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 juillet 2013. Relation: RED/2013/1196. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 juillet 2013. Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013103753/92.

(130124971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

20 cm, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 178.815.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le premier juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme de droit belge «ROM 24», établie et ayant son siège social à B-4700 Eupen, 38, rue de l'Industrie (Belgique),

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Paul ROM, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à B-4700 Eupen, 38, rue de l'Industrie (Belgique),

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «20 cm», (ci-après la «Société»).

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets, savoir-faire et autre propriété intellectuelle en relation avec l'industrie du meuble, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, savoir-faire et autre propriété intellectuelle en relation avec l'industrie du meuble, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces titres, brevets, savoir-faire et autre propriété intellectuelle en relation avec l'industrie du meuble.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que se soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou toute autre manière.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La Société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «ROM 24», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.
3. Exceptionnellement, le premier président peut être nommé par une résolution de l'actionnaire unique.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Paul ROM, dirigeant de sociétés, né à Eupen (Belgique), le 16 août 1964, demeurant professionnellement à B-4700 Eupen, 38, rue de l'Industrie (Belgique);

b) Monsieur Léopold DAWIR, dirigeant de sociétés, né à Eupen (Belgique), le 10 août 1954, demeurant professionnellement à B-4700 Eupen, 38, rue de l'Industrie (Belgique);

c) Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi;

d) Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

3. La société à responsabilité limité «EURAUDIT S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 42.889, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

4. Le siège social est établi à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition spéciale, l'assemblée nomme Monsieur Paul ROM, préqualifié, comme président du conseil d'administration.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualité qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 juillet 2013. LAC/2013/31060. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103778/156.

(130125472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Duolux Fassaden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 104, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 178.794.

—

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Dieter BRAUN, Stukkateur, wohnhaft in D-66663 Merzig, Engelstrasse 6,

Vorgenannte Partei hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Ausführung von Malerarbeiten, Stukkateur und Trockenausbau, Bodenbeläge, Gerüstbau und Verkauf von Materialien aus eigenem Betrieb.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „DUOLUX FASSADEN S. à r. l.".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schengen.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig EURO (125.- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft können zu jeder Zeit und auch ohne rechtmäßigen Grund von der Generalversammlung der oder des Gesellschafters abberufen werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung der Anteile

Alle einhundert (100) Anteile wurden vom alleinigen Gesellschafter, Herr Dieter Braun gezeichnet. Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000.- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann hat der alleinige Gesellschafterfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum technischen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Herr Alois BODEN, Malermeister, wohnhaft in D-66787 Wadgassen, Berlinger Strasse 6.

Zum administrativen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Frau Anke EHMER, Angestellte, wohnhaft in D-66663 Merzig, Mondorfer Strasse, 40.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5440 Remerschen, 104, route du Vin.

Erklärung

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. BRAUN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 16 juillet 2013. Relation: REM/2013/1264. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung in Memorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich den 22. Juli 2013. Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013103807/102.

(130125520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

DB Conception Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3280 Bettembourg, 39, rue Sigefroi.

R.C.S. Luxembourg B 178.795.

—

STATUTS

L'an deux mil treize, le quatorze juin.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick COELHO, architecte d'intérieur, né à Les Ulis (France), le 22 mai 1977 (no matricule 19770522350), demeurant à L-3280 Bettembourg, 39, Rue Sigefroi;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1 er . La société prend la dénomination de «DB Conception Sàrl»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 3. La société a pour objet la conception, vente et réalisation de décoration, l'achat et la vente de matériaux et d'articles de décoration, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.- Euro), représenté par parts CINQ CENTS (500) sociales de VINGT-CINQ EUROS (25.- Euro) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique Monsieur Patrick COELHO, prédit.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500,- Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un Maltaise.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé *qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement; le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés parles associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250.- Euro).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associé unique Monsieur Patrick COELHO, prédit, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-3280 Bettembourg, 39, rue Sigefroi.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Coelho, Ch. Doerner.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 21 juin 2013. Relation: EAC/2013/8035. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 27 juin 2013. Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013103806/74.

(130125524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

MGC Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4264 Esch-sur-Alzette, 9, rue Ferdinand Nothomb.

R.C.S. Luxembourg B 178.797.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Michaël STOCKEMER, pilote d'avion, né à Charleroi (Belgique) le 1 er février 1972, demeurant à B-6181 Courcelles, rue de la Fléchère, 158.

2) Madame Géraldine CATH, employée, née à Uccle (Belgique) le 29 septembre 1974, demeurant à B-6181 Courcelles, rue de la Fléchère, 158.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

- la mise à disposition de personnel navigant;
- l'assistance à la préparation, à l'organisation et à la réalisation de navigations aériennes;
- les travaux de bureau.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra exploiter des redevances, royalties ou locations de brevets, licences ou marques.

La société pourra apporter ses conseils en matières administrative, commerciale ou financière.

La société pourra également prêter aux sociétés auxquelles elle s'intéresse ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes et accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. La société prend la dénomination de «MGC Services S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites comme suit:

1) Monsieur Michaël STOCKEMER, préqualifié, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
2) Madame Géraldine CATH, préqualifiée, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées comme suit:

a) quatre-vingt-quinze (95) parts sociales, par un apport en nature consistant en une voiture automobile de marque VOLVO, modèle V60, numéro de châssis YV1FW84A1C1061146.

Preuve que Monsieur Michaël STOCKEMER est propriétaire de la prédite voiture automobile a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'une copie de la facture d'achat y relative datée du 21 juin 2012, laquelle copie, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

b) cinq (5) parts sociales, par des versements en espèces, de sorte que la somme de six cent vingt-cinq euros (€ 625.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Michaël STOCKEMER, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2.- Madame Géraldine CATH, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

4.- Le siège social est établi à L-4264 Esch-sur-Alzette, 9, rue Ferdinand Nothomb.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds/biens servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STOCKEMER, CATH, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2649. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Bascharage, le 19 juillet 2013. Alex WEBER.

Référence de publication: 2013103822/155.
(130125538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Phoenicians S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.792.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le neuf juillet.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Adel BEN AHMED, commerçant, demeurant à NL-2033 OP HARLEM, Antonio Netostraat, 13.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition et la vente de matériel électronique, de high Tech, de collection, d'articles de modes, de vêtement, ainsi que de tout produit culturel.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «PHOENICIANS S. à r. l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124.- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions Générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

Souscription et libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Adel BEN AHMED et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, bd Kennedy,

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Adel BEN AHMED.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Déclaration

Le comparant déclare, en application de la, loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1 er février 2010, être le bénéficiaire réel et final de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BEN AHMED, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 16 juillet 2013. Relation: REM/2013/1261. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 juillet 2013. Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013103824/103.
(130125501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

R&R Ice Cream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.508.985,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.019.

—

EXTRAIT

I. Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société en date du 11 juillet 2013, que la Société a modifié avec effet au 11 juillet 2013 l'adresse de son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

II. L'assemblée générale ordinaire des associés de la Société du 9 juillet 2013 a plus pris connaissance de la démission des gérants listés ci-dessous avec effet au 11 juillet 2013:

- M. Szymon Dec;
- M. Hugo Neuman;
- M. David Graham;
- M. Justin Bickle; et

L'assemblée générale ordinaire des associés de la Société du 9 juillet 2013 a décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet au 11 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

- M. David Richy, né le 23 juillet 1979 à Liège (Belgique) et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- M. Patrick Mouterde, né le 20 septembre 1967 à Lyon (France) et résidant professionnellement au 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris; et
- Mme Gaëlle d'Engremont, née le 13 mars 1975 à Paris (France) et résidant professionnellement au 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris.

Par conséquent le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. David Richy;
- M. Patrick Mouterde; et
- Mme Gaëlle d'Engremont.

L'assemblée générale ordinaire des associés de la Société du 9 juillet 2013 a de plus décidé de révoquer avec effet au 11 juillet 2013 HRT Révision S.A., une société anonyme, existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 51238 de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

III. En date du 11 juillet 2013 les associés listés ci-dessous ont cédé avec effet immédiat le nombre de parts sociales inscrit après leur nom et représentant l'intégralité de leurs parts sociales dans la Société à DMWSL 720 LIMITED, une société existant en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 08457499 et ayant son siège social au Level 13, Broadgate Tower, 20 Primrose Street, Londres EC2A 2EW, Royaume-Uni («DMWSL»):

- OCM Luxembourg POF III S.àr.l., 368.509 parts sociales;
- OCM Luxembourg EPOF S.àr.l., 293.183 parts sociales;
- OCM Luxembourg POF IIIA S.àr.l., 6.756 parts sociales;
- OCM Luxembourg OPPS VI S.àr.l., 334.223 parts sociales;
- Comitalia-Compagnia Fiduciaria, 9.033 parts sociales;
- Deborah Bigley, 2.167 parts sociales;
- Bob Bigley, 19.500 parts sociales;
- Peter Shea, 5.133 parts sociales;
- Ibrahim Najafi, 31.589 parts sociales;
- James Lambert, 84.880 parts sociales;
- Andrew Finneran, 25.319 parts sociales;
- Brian Buchan, 12.296 parts sociales;
- Philipp K. Griffin, 2.500 parts sociales;
- Martin Williams, 500 parts sociales;
- Sara Goodhew, 500 parts sociales;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Peter Pickthall, 2.500 parts sociales;
- Kim Melanie Newell, 500 parts sociales;
- Wolfgang Pinzner, 600 parts sociales;
- Mark White, 300 parts sociales;
- Derek Yates, 500 parts sociales;
- Cameron Choules, 100 parts sociales;
- Ryad Apasa, 1.000 parts sociales;
- Sam Wrist, 1.000 parts sociales;
- Mike Fraine, 2.500 parts sociales;
- Richard Crofton, 500 parts sociales;
- Charlotte Hambling, 500 parts sociales;
- Janusz Szwaracki, 600 parts sociales;
- Robert Griffin, 500 parts sociales.

Il résulte des cessions décrites ci-dessus que DMWSL détient l'intégralité des 1.207.188 parts sociales ordinaires de valeur nominale d'1,25.- euro chacune émises par la Société et représentant la totalité du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013103827/72.

(130125533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

ETNA Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Promotions Bourgard Sàrl).

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 4, Op den Gehren.

R.C.S. Luxembourg B 57.488.

—

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Toni RANTE, entrepreneur de constructions, demeurant à L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren,

détenteur de cinq cents (500) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "PROMOTIONS BOURGARD SARL" (numéro d'identité 1996 24 12 370), avec siège social à L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 57.488, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 16 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 152 du 28 mars 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant décision de l'associé unique prise en date du 10 juin 2002, publiée au Mémorial C, numéro 1275 du 3 septembre 2002,

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de «PROMOTIONS BOURGARD SARL» en «ETNA Promotions s.à r.l." et en conséquence de modifier l'article 1 er des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1 er .** La société prend la dénomination de ETNA Promotions s.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer désormais l'adresse de la société à L-4888 Lamadelaine, 4, Op den Gehren.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaires réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RANTE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 17 juillet 2013. Alex WEBER.

Référence de publication: 2013103825/43.

(130125604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Airbourne Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.881.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of the month of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Airbourne Holdings 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés,

represented by Me Magdalena STANICZEK, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Airbourne Holdings 2 S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Airbourne Holdings 2 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) divided into one million two hundred thousand (1,200,000) shares with a par value of one Pound Sterling pence (GBP 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class B manager in all circumstances and by the sole signature of one class A manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class B manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class A manager under this article 7, by the sole signature of the class A manager.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1 st September of each year and ends on 31 st August of the next year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 st August 2014.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Airbourne Holdings 1 S.à r.l. has subscribed and entirely paid up one million two hundred and fifty thousand (1,200,000) shares, each with a nominal value of one Pound Sterling pence (GBP 0.01), for a total subscription price of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1.500,-Euro.

Extraordinary decision of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Class A

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15 th October 1974 in Sâo Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Manager Class A.

Class B

- John Viola, director of companies, born on 13 October 1965 in Arcadia, California, U.S.A., with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Manager Class B.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31 st August 2014.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Airbourne Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, étant en cours de procédure d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés,

représentée par Me Magdalena STANICZEK, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Airbourne Holdings 2 S.à r.l. qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1 er . Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Airbourne Holdings 2 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille livres sterling (12.000 GBP) divisé en un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de livre sterling (0,01 GBP) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par email pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe A pour les actes et opérations suivantes:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe A conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe A.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 er septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 août 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante Airbourne Holdings 1 S.àr.l. a souscrit et intégralement libéré un million deux cents mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de livre sterling (0,01 GBP) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille livres sterling (12.000 GBP). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille livres sterling (12.000 GBP) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ 1.500.- euros.

Décision extraordinaire de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

Classe A

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à Sâo Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Gérant de Classe A.

Classe B

- John Viola, directeur de sociétés, né le 13 octobre 1965 à Arcadia, Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102, Etats-Unis d'Amérique, Gérant de Classe B.

3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 ème jour de mois d'août 2014.

DONT ACTE, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: STANICZEK, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/07/2013. Relation: EAC/2013/9443. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103848/430.

(130126889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Steen Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Iapetus Investment S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.215.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100107/12.

(130121076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

S.I.L. Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.733.

—

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 5 juillet 2013.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 5 juillet 2013, il a été décidé de:

1. réélire, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Monsieur Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur Olivier GUYOT, demeurant au 15, Rue de la Pompe, F-75016, Paris; et

- Monsieur Jean-Daniel CAMUS, demeurant à Dar Siduri, Annakhil-sud, MA-Marrakech.

2. réélire Madame Monique TOMMASINI, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2013100087/23.

(130121587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Bel Air Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 159.395.

—

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013100354/14.

(130122730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck